



## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 110 - 2020

L'an deux mil VINGT, le HUIT du mois d'OCTOBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 1<sup>er</sup> Octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à Chastreix sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

### ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur PEYRARD Nicolas
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel BABUT

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 35 - Présents : 34 Votants : 34

**Absents/Excusés :** Messieurs Jean-François CASSIER et Patrice DECARRE

**Délégués suppléants assistant au conseil :** Michel BOISSARD, Bernard BOUYON, Alain CHAUVET, Philippe VALLON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

### **OBJET : Modification Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs itinérant**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU la délibération n° 150 / 2018 en date du 12 Décembre 2018 adoptant le Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs itinérant communautaire ;

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que le Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs itinérant communautaire doit être revu pour inclure le Pôle Ados et donne lecture du document.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ❖ Approuve la modification du Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs itinérant et du Pôle Ados de la Communauté de communes du Massif du Sancy, comme joint en annexe.



Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

Envoyé en préfecture le 22/10/2020

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID : 063-246300966-20201008-110\_2020-DE